



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 11-250522

Appel à projets de l'Etat au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) 2022 – demande de subvention pour le financement des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'études de conception pour l'aménagement du cœur de ville-secteur Eglise

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **19 mai 2022** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **17**

Absents : 05

Procurations : 07

Total des votes : 23

Secrétaire de séance : NALEM Marie Émilie

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE,

Johnny PAYET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT-DEUX

L'an deux mille vingt-deux le **vingt-cinq mai** à **dix-sept heure** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Émilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – BOYER Yannick conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale –

PROCURATION(S) : Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe à Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à Joan DORO 4^{ème} adjoint – Frédéric AZOR conseiller municipal à Joëlle DELATRE conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal à Alain RIVIERE conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale à Émilie NALEM conseillère municipale – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Jean-Yves VACHER à Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal

Affaire 11-250522

Appel à projets de l'Etat au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) 2022 – demande de subvention pour le financement des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'études de conception pour l'aménagement du cœur de ville-secteur Eglise

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 a pour objet de financer les projets d'investissement en matière économique, sociale, environnementale et touristique, favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural, des collectivités éligibles. Cette liste n'est pas exhaustive tant le champ des actions pouvant être financées est large et adaptable aux critères locaux. La commission d'élus DETR du 18 février 2022 a défini les catégories d'opérations prioritaires subventionnables. Ainsi, pour la campagne 2022, l'aménagement des centre-bourgs fait partie de la liste des opérations prioritaires.

A cette occasion, la commune sollicite le financement des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'études de conception pour l'aménagement du cœur de ville-secteur Eglise.

L'organisation du centre bourg résulte d'une implantation au coup par coup des bâtiments publics sur un large espace longeant la route nationale. Ainsi, elle ne relève d'aucune conception d'ensemble, d'où son manque de cohérence et d'unité. Les problématiques de plus en plus prégnantes sont le manque d'organisation, de structuration et d'animation de l'espace cœur de ville.

D'un point de vue du contexte fonctionnel, urbain et paysager, le périmètre du Cœur de Ville est particulièrement sensible et porteur d'enjeux. En tant que place du centre bourg, il vient s'implanter à la croisée de nombreux usages et fonctions :

- Au centre du bourg, entre le Premier Village et Deuxième Village,
- Le long de la RN3,
- En interruption dans le parcours de la ravine Sainte Agathe,
- A la croisée de plusieurs pôles : rue du stade, et ses manifestations annuelles, pôle scolaire et sportif, pôle administratif, pôle touristique du Domaine des Tourelles et de la Maison du Parc National des Hauts de La Réunion.

Ces éléments de diagnostic et de stratégie invitent aujourd'hui à concevoir un projet d'aménagement d'ensemble, afin de répondre aux différents enjeux du secteur qui sont :

- ✓ **Touristique** : renforcer l'attractivité touristique du Cœur de Ville ; la commune ayant obtenu récemment le classement « *commune touristique* », ambitionne de devenir « station de tourisme »,
- ✓ **Economique** : étoffer, mieux organiser l'offre commerciale en proposant de plus commerces et de services.

Tout en s'inscrivant pleinement dans les caractéristiques paysagères et architecturales de la commune afin de :

- Faire évoluer l'organisation de la trame viaire et l'offre de stationnements pour mieux structurer le cœur de ville,
- Renforcer la place du végétal et donner une identité végétale au cœur de ville créole, entouré de cœur naturel du parc national de La Réunion, classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO,
- Construire les équipements nécessaires au développement de l'économie et répondre aux besoins de la croissance démographique.

Plusieurs réflexions ont été lancées pour l'aménagement du Cœur de ville par les mandatures précédentes. Afin d'actualiser le projet au regard des nouvelles orientations communales, une expertise urbaine et paysagère est en cours de finalisation.

Dans cet objectif de redynamisation du Cœur de Ville, la commune a signé en 2021 la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de demain » avec le CIREST et L'Etat. Afin d'engager le diagnostic des besoins et développer ensuite les actions d'animation et de promotion auprès des commerçants et réaffirmer l'intérêt d'une destination marchande du Cœur de Ville et encourager sa fréquentation, un manager de commerce a été recruté pour une mission de 18 mois (co-financement de la Banque des territoires), depuis le 2 mai 2022.

Cette ressource permettra notamment de définir la stratégie économique de la Ville, tout en appréhendant mieux les besoins en termes de développement territorial à moyen et à long terme.

Objet de l'opération

Le réaménagement du Cœur de Ville est un projet ambitieux qui sera nécessairement mis en œuvre sur plusieurs années. Compte tenu des usages existants et des travaux engagés récemment (transformation de l'ancien local de la police municipale en locaux commerciaux, mise en place d'écobox sur la place du marché forain et extension de la surface couverte de ce dernier en structures légères), il est proposé de commencer par l'aménagement du secteur de l'église.

En effet, cet espace est moins organisé et offre des possibilités d'aménagement qui permettraient de répondre aux attentes du monde économique, avec la construction d'un îlot de trois bâtiments à vocation commerciale (surface de 1 440 m² RDC + R+1) en ainsi qu'une placette.

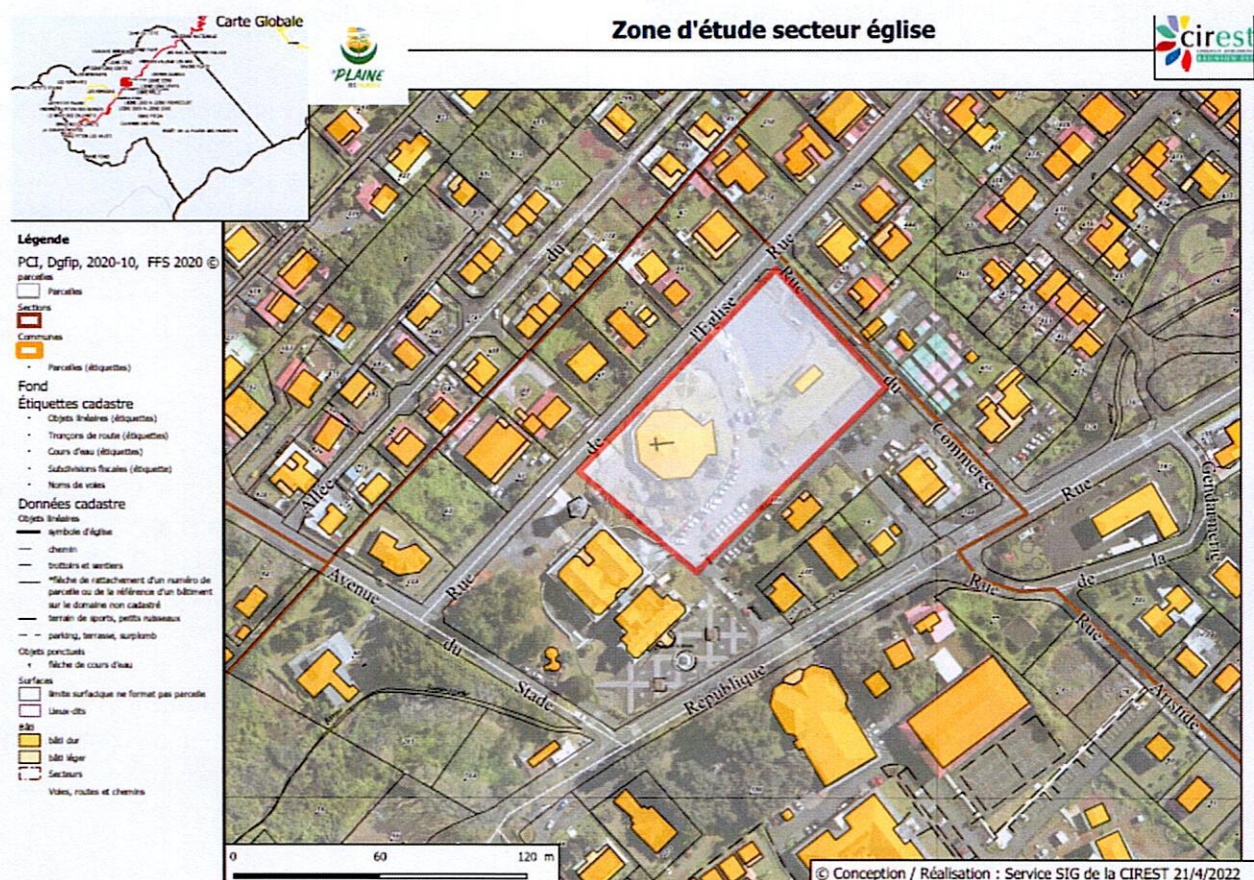
Les objectifs

Le projet d'aménagement du secteur de l'église a pour objectifs de :

- ✓ De renforcer et de diversifier l'offre en commerces et services, en les regroupant sur un îlot de 7 000 m² afin d'amorcer une certaine densité au niveau du cœur de ville,
- ✓ D'offrir un espace public sous forme de placette aménagée, afin d'inviter la population et les visiteurs à rester dans le Cœur de Ville,
- ✓ Améliorer l'organisation des stationnements autour de l'église pour amorcer un aménagement différent de la trame viaire et du traitement de surface des voies,
- ✓ Conforter la centralité et renforcer l'attractivité par la réalisation d'espaces piétonnisés et paysagers de qualité en ramenant de la biodiversité en cœur de ville et de valoriser le patrimoine végétal et architectural.

Il s'agit donc de lancer une étude de maîtrise d'œuvre pour la conception de cette zone.

Le périmètre d'étude est présenté ci-après.



Coût prévisionnel

Le cout prévisionnel des études est estimé à **669 800 € HT**, correspondant aux études pré-opérationnelles et honoraires de maîtrise d'œuvre et autres études (contrôle technique, CSPS, OPC...). Compte tenu que l'aménagement des centre-bourgs est une opération prioritaire de l'appel à projet 2022, la commune de la Plaine des Palmistes sollicite le financement de ces études à hauteur de **80%** du montant HT. Le tableau ci-dessous présence de plan de financement

Total des dépenses (€HT)	669 800
Financement DETR (80% sollicité)	535 840
Reste à financer par la commune (€HT)	133 960
TVA à la charge de la commune (8,5%)	56 933
Total des dépenses (€TTC)	726 733

Pour les besoins du calendrier de l'appel à projets (date limite de dépôt de la demande de financement, le 30 avril 2022) la sollicitation officielle de la subvention a été faite par le biais d'un arrêté N°00151-2022 du 27 avril 2022, en application de la délibération n°02-231220 du conseil municipal du 23 décembre 2020 relative aux délégations données au Maire par le conseil municipal, notamment pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions. Le présent rapport vient rendre compte de la mise en œuvre de cette délégation.

Afin néanmoins de compléter le dossier de demande de subvention et conformément au règlement de l'appel à projets, le conseil municipal doit délibérer pour approuver l'opération et son plan de financement.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés (Mickaël PAYET étant absent au moment du vote),

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération pour un montant total de 669 800 euros et la participation financière de la commune à hauteur de 133 960 euros HT et de 56 933 euros de TVA
- **VALIDE** l'inscription des crédits correspondants au budget primitif en dépenses et en recettes,
- **AUTORISE** le maire à solliciter une subvention de 535 840 euros au titre de l'appel à projets DETR 2022 lancé,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET